

Association l'Aphyllanthe

Activité randonnée : Principes d'organisation

2022-09-01

Objectifs

L'Association a pour but de favoriser les échanges et d'entretenir un esprit de convivialité entre les participants à ses activités y compris la randonnée. L'Association considère que la randonnée n'est pas un sport de compétition.

Comité d'organisation

L'Association a formé un comité d'organisation qui se charge de préparer et proposer des programmes et décider du contenu du règlement de la randonnée. Les membres de ce comité pour la saison 2022-23 sont Jim, Philippe, Jean-Luc, Bertrand et Pascal. Ces personnes, et d'autres responsables ponctuels, sont bénévoles et consacrent beaucoup de temps à la préparation des programmes, à l'organisation des sorties et à la conduite des randonnées.

Programme et participation

L'Association propose :

- des sorties régulières les vendredis après-midi et les mardis (parfois les dimanches) à la journée ;
- des sorties ponctuelles :
 - un week-end pour tous ;
 - quelques sorties de 2 jours ou plus en semaine.

Tout nouveau participant ne pouvant justifier d'une bonne expérience de randonneur compatible avec le niveau souhaité de participation et approuvée par les responsables devra :

- débiter par une sortie du vendredi puis participer à une sortie du mardi le cas échéant ;
- pour participer au week-end pour tous, avoir déjà participé à une sortie du vendredi ;
- pour participer aux sorties de 2 jours ou plus en semaine, avoir déjà participé à au moins une sortie du mardi et être jugé apte à participer à la sortie par un membre du comité d'organisation.

Une sortie d'essai est toujours possible pour un visiteur (le vendredi seulement), à condition de signer une décharge (détails sur notre site) et de respecter les conditions de ce règlement.

Au-delà de cette seule sortie d'essai, le randonneur doit avoir régularisé son adhésion à l'Association (détails sur notre site) ou en appelant l'Association au 04 6622 1020).

Cette adhésion sous-entend expressément que la personne a accepté sans réserve l'ensemble des règles régissant l'Association et notamment concernant sa responsabilité en cas de participation à des activités physiques et/ou sportives proposées par cette dernière.

Toute dérogation à ces règles devra être approuvée par le comité d'organisation.

Une randonnée est annulée s'il n'y a pas une participation minimum de 3 personnes ou à la discrétion du responsable de la sortie.

Avant chaque randonnée, un mail est envoyé aux randonneurs inscrits pour préciser les détails (heure et point de départ à pied, éventuellement d'autres consignes).

Le programme est publié sur notre site (voir les rubriques randonnée).

Paramètres cibles des randonnées

La distance de marche théorique annoncée est généralement assez précise (variation de moins d'un kilomètre). Par contre, pour des raisons techniques, le dénivelé cumulé d'un circuit étant difficile à mesurer avec précision, le dénivelé cumulé réel peut varier de façon considérable des chiffres théoriques.

L'Association propose des circuits correspondant aux critères suivants :

- pour les sorties du vendredi et les week-ends pour tous, des circuits avec des maxima de 11 - 14 km de distance et d'environ 100 à 400 m de dénivelé cumulé théorique ;
- pour les sorties du mardi et les circuits de 2 jours, des circuits de :
 - < 15 km avec un maximum d'environ 750 m de dénivelé cumulé théorique ;
 - entre 15 et 18 km avec un dénivelé cumulé théorique de moins de 750 m se réduisant progressivement avec la distance ;
 - entre 18 et 20 km avec un maximum d'environ 500 m de dénivelé cumulé théorique.

Les responsables s'efforcent de communiquer des informations les plus précises possibles pour chaque sortie et ne peuvent être tenus pour responsables des divergences pouvant être relevées par ailleurs ou sur le terrain.

Adoption des sorties

Afin de promouvoir la participation active et la convivialité, les participants sont encouragés à proposer des circuits, à les conduire s'ils le souhaitent.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, cela ne pourra se faire qu'avec l'aval et en collaborations avec le comité d'organisation.

Adhésion

Les randonneurs doivent être à jour de leurs adhésions à l'association (détails sur notre site) et cotisation à l'activité randonnée et avoir pris connaissance et accepté les consignes afférentes à ladite activité.